

Réseau

« Action contre la spéculation financière et pour la justice fiscale »

Colloque organisé par l'Appel des 600,
ATTAC Wallonie-Bruxelles,
le Centre National de Coopération au Développement – 11.11.11.,
les Equipes Populaires,
le GRESEA,
Inter-Environnement Wallonie,
Kairos-Europe (W-B),
le Mouvement Ouvrier Chrétien,
l'Union Nationale des Services Publics
et Vivre Ensemble – Education

Avec le soutien de la Ville de Liège
et de la Coordination « D'Autres Mondes » (Liège)

Le (re)financement des pouvoirs locaux

Une réaction citoyenne face à la libéralisation des services publics

Samedi 13 mai 2006

De 9 H à 17 H

Palais des Congrès

Esplanade de l'Europe, 2 à LIEGE

Dans un contexte économique globalisé, les finances publiques sont elles aussi soumises de plus en plus à la concurrence. La mondialisation financière et la construction européenne ont permis aux grands investisseurs de mettre leurs territoires en concurrence.

Dans le domaine des recettes fiscales provenant des particuliers :

La Belgique est un paradis fiscal pour les patrimoines financiers. La faible taxation des revenus financiers, voire l'immunisation totale de certains revenus financiers ont des répercussions importantes sur les finances communales. Les revenus financiers sont soumis au précompte mobilier libératoire et échappent ainsi à l'additionnel communal. La fiscalité communale touche aujourd'hui essentiellement les propriétaires immobiliers et les revenus professionnels. Cela signifie que ceux qui ne détiennent que des revenus du capital ne contribuent pas au financement de leur commune. Il y donc une discrimination intolérable entre les revenus touchés par la fiscalité locale et ceux qui y échappent légalement. Il convient de préciser que le patrimoine financier investi en Belgique représente plus de 300 % de la richesse nationale. Toutefois, 10 % des ménages possède plus de 50 % du patrimoine !

Dans le domaine de la fiscalité locale des entreprises :

La voie suivie actuellement par les pouvoirs locaux est la défiscalisation des investissements. Cette défiscalisation en appellera d'autres, car la compétition fiscale fait réagir les autres territoires qui souhaitent garder ou attirer les investisseurs. Cette défiscalisation n'a pour but essentiel que d'augmenter le retour sur investissement, au même titre que les intérêts notionnels au niveau fédéral. C'est une politique qui contente les grands actionnaires et donc le capitalisme financier. Plutôt que d'être exonérées d'impôt, les entreprises, surtout les grandes transnationales, devraient, au contraire, contribuer pour l'utilisation des infrastructures du pays dont elles sont bénéficiaires. .

A l'approche des élections communales d'octobre 2006 et dans la dynamique lancée par la Convention européenne des collectivités locales pour la promotion des services publics réunie à Liège les 22 et 23 octobre 2005, il semble utile d'examiner les finances communales et de faire des propositions pour assurer des recettes récurrentes aux pouvoirs locaux dans l'intérêt de tous les citoyens.

PROGRAMME

9 H Accueil

9 H 30 **Introduction de la journée**

Séance plénière

Présidence : Denis Horman, GRESEA

9 H 45 **Le financement des pouvoirs locaux**
Jean-Marc Lauwers, ATTAC Wallonie-Bruxelles et C.G.S.P. - Finances

10 H 00 **Du fédéral au local : pas de transferts de compétences sans transferts de moyens financiers**
Guy Crijns, C.S.C. – Services Publics

10 H 15 **La concurrence fiscale : du mondial au local**
François Gobbe, Kairos – Europe (Wallonie-Bruxelles)

10 H 30 **L'examen critique de la fiscalité belge**
Jean-Marc Lauwers , ATTAC Wallonie-Bruxelles et C.G.S.P. - Finances

10 H 45 Pause

11 H 30 **Travail en ateliers**

Atelier 1 : **Quel refinancement des pouvoirs locaux et pour quoi faire ?
Quelles priorités dans les choix politiques ?**

Animation : Jules Pirlot, Coordination « D'Autres Mondes » (Liège)
Personnes ressources : Guy Crijns, C.S.C. – Services Publics et
Janine Kievits, Inter-Environnement Wallonie

Atelier 2 : **Quel contrôle politique et citoyen sur l'utilisation des fonds ?**

Animation : Stéphane Desgain, C.N.C.D.
Personnes ressources : Jean-Marie Schreuer, Mouvement Ouvrier
Chrétien et Jean-Marie Coen, ATTAC Wallonie-Bruxelles

12 H 30 Collation offerte par la Ville de Liège

14 H Reprise des travaux en ateliers

15 H Pause

Séance plénière

Présidence : José Vermandere, Mouvement Ouvrier Chrétien

15 H 30 **Conclusions des ateliers**

16 H 45 **Conclusions de la journée**
Vicky Goossens, ATTAC Wallonie-Bruxelles

17 H **Fin des travaux**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, prénom.....

(Association).....

Adresse.....

.....

(e-mail).....

S'inscrit au colloque du 13 mai 2006 sur le financement des pouvoirs locaux

Affranchir

à 0,46 €

ATTAC LIEGE

Rue du Beau Mur, 48

4030 LIEGE

Le Réseau « Action contre la spéculation financière et pour la justice fiscale »

est né en 1998. Il réunit plus de 25 organisations : syndicats, ONG de développement, mouvements de jeunesse et d'éducation permanente, associations de financement alternatif, groupes de citoyens,...

Son action s'articule sur deux axes :

+ Aider le grand public à comprendre :

- le rôle de la fiscalité dans le combat pour une plus grande justice sociale ;
 - les mécanismes de la spéculation financière et les conséquences de celle-ci sur la vie des citoyen-ne-s (du Nord comme du Sud) ;
- l'inviter à agir en interpellant les responsables politiques et en s'interrogeant sur son propre comportement par rapport à l'argent.

+ Mener des actions d'information et d'interpellation du monde politique quant à la nécessité d'une régulation des marchés financiers et d'un refinancement des biens et services collectifs. En résumé, le pouvoir politique est appelé à prendre des mesures en faveur d'une économie centrée sur l'humain et non sur le profit à tout prix.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU :

Palais des Congrès
Esplanade de l'Europe, 2 – 4020 LIEGE

ACCES :

En venant de Bruxelles et de Namur par l'autoroute, prendre la sortie Avroy.
Aux deux premiers feux après le tunnel, prendre la direction « Centre ».
Contourner le Parc d'Avroy. Au feu suivant, prendre la direction du Pont Albert Ier,
à droite. Le Palais des Congrès se situe de l'autre côté de la Meuse, sur la droite.

En train, descendre à la gare de Liège-Guillemins.
Prendre le bus n° 17, face à la gare. La durée du trajet est d'environ 5 minutes.
Demander l'arrêt du Palais des Congrès.

INSCRIPTION PREALABLE INDISPENSABLE :

Pour le 3 mai
Par poste à l'adresse suivante :
ATTAC-Liège
Rue du Beau Mur, 48
4030 Liège
ou par mail (liege@attac.be)

CONTACT :

ATTAC-Liège
(04/349 19 02)
Coordination D'Autres Mondes (Forum Social à la Liégeoise)
(0496/14 60 03 – 04/349 01 44)
Daniel Puissant
(04/254 88 96 – 04/252 85 94)

Impression : UNSP

Ed. resp. : Daniel Puissant, rue des Pontons, 34 – 4032 Liège (Chênée)